
Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 3 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Votants : 17

Date de convocation : 30 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois avril, le Conseil Municipal de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel BENESE, Maire.

Etaient présents : M. BENESE, M. BERNASCONI, Mme BOURGADE, M. DELL'ORME, M. GOUVERNEUR, Mme HARRIS, M. HEINTZ, M. LAPEYRE, M. MONDOU, M. ROUAUX.

Etaient absents : M. BETHANCOURT (pouvoir à M. LAPEYRE), Mme BROUARD (pouvoir à M. BENESE), Mme CAIOLA (pouvoir à M. GOUVERNEUR), Mme FILLON, Mme GASCOIN (pouvoir à Mme BOURGADE), M. KEREVER (pouvoir à M. ROUAUX), Mme PELISSIER (pouvoir à M. MONDOU), Mme PICHEVIN, Mme SECCO (pouvoir à M. HEINTZ).

Secrétaire de séance : M. LAPEYRE

Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 20 février 2017

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2017 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 13 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mars 2017 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

DELIBERATIONS

DCM 2017-04-01 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2017

Le **conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**,

DECIDE de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice budgétaire 2017.

FIXE et **ADOpte** les taux des taxes locales directes pour 2017 de la manière suivante :

TH : 15,11 %
TFB : 19,15 %
TFNB : 59,55%

DCM 2017-04-02 : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ET SALLES POLYVALENTES – CHOIX DE L'ORGANISME
DCM 2017-04-03 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Monsieur HEINTZ prend la parole et souhaite exprimer, au nom des élus de l'opposition, de manière forte et solennelle, leur désaccord quant au fonctionnement de l'équipe majoritaire du conseil municipal.

Monsieur le Maire répond qu'il était déjà bien au courant de cette opinion des élus de l'opposition.

Monsieur HEINTZ indique qu'il est demandé au conseil municipal de se positionner et de voter sur un sujet important, la réalisation d'un emprunt pour le financement du restaurant scolaire, sans avoir eu le temps d'en discuter au préalable et sans avoir l'ensemble des éléments nécessaires pour se forger une opinion.

Monsieur HEINTZ continue en déclarant que la réalisation d'un emprunt de 350 000 € est un montant élevé et un engagement financier important. Monsieur HEINTZ déclare que les élus de l'opposition se sont posés un certain nombre de question quant au montant de l'emprunt, aux établissements bancaires sollicités et les offres émises.

Monsieur HEINTZ ajoute que les élus de l'opposition ont demandé communication d'un certain nombre d'éléments qui ne leur ont pas été fournis. Il ajoute qu'a été communiqué quelques heures avant le début de la séance le tableau d'amortissement du prêt pressenti.

Monsieur HEINTZ souligne que la commission Budget ne s'est pas réunie et souhaite rappeler que lorsque l'opposition est sollicitée, elle permet de faire avancer les choses.

Monsieur HEINTZ ajoute que le délai légal de convocation du conseil municipal est bien respecté, mais sans communication des éléments qui permettrait d'avoir un avis éclairé sur la question.

Monsieur HEINTZ en termine en déclarant qu'en l'absence de ces éléments, Madame BOURGADE et lui-même quittent la séance du conseil municipal afin que le quorum ne soit plus atteint.

Le quorum n'étant plus atteint, les votes des délibérations DCM 2017-04-02 et 2017-04-03 sont reportés à une prochaine séance du conseil municipal.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 h 00.